



MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord

Séance extraordinaire du conseil
Samedi le 15 décembre 2018

11h 00

PROJET D'ORDRE DU JOUR

MISE EN GARDE : Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Constatation du quorum et de la légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à un sujet indiqué à l'ordre du jour (limitée à un maximum de 15 minutes);
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2019;
5. Adoption du règlement 2018-10 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2019.
6. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021;
7. Nomination du vérificateur pour l'année 2019;
8. Période d'intervention des membres du conseil.
9. Clôture et levée de la séance

NOTE : Les séances sont publiques et se tiennent au : 144, rue du Couvent Ville de Mont-Tremblant